

Études du MAAC et opinion du ministère des Transports ANNEXE B

"2. Qu'on songe à indemniser de la même façon d'autres anciens prisonniers de guerre qui, en raison du stress et de traumatismes extraordinaires liés à leur captivité, dont ils souffrent, sont aussi grandement désavantagés du point de vue physiologique et psychologique." *Après avoir vécu le plus longtemps en captivité, les marins marchands ont été, à leur retour, traumatisés par un rejet officiel. Ils ont aussi subi le traumatisme d'un emprisonnement sans espoir de libération tout le temps que les Puissances de l'axe semblaient assurées de la victoire.*

"Conclusion (page 25)

...l'invalidité résultant de la captivité est beaucoup plus difficile à déceler et à indemniser que les problèmes de santé résultant du service de même durée sur la ligne de front. Cette conclusion se trouve renforcée par la forte incidence du "vieillissement précoce" et des "troubles nerveux" dont se plaignent les prisonniers de guerre.

"Incidence déclarée de troubles nerveux attribués à l'incarcération (page 28)

De nombreuses études font état de 'troubles nerveux' chez les prisonniers de guerre."

"Après un grand nombre de conversations avec des prisonniers